

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.268

Subvention
effervescentre 2017

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.268**

COHESION SOCIALE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

SUBVENTION EFFERVESCENTRE 2017

Créé en 1997, le centre socio culturel Effervescentre avec le soutien de la collectivité a suivi l'évolution de la communauté de communes Charente Boëme Charraud qui est passé au fil des années de 4 à 8 communes atteignant les 12 500 habitants. Il a participé à l'évolution du projet de territoire et des actions menées autour des associations, de la jeunesse, de l'enfance et du lien social sur les communes Claix Mouthiers, Plassac, Roullet , Sireuil, Trois Palis, Voeuil et Giget, Voulgézac.

La communauté de communes de Charente Boëme Charraud a défini la politique de services à sa population en donnant une réponse cohérente et équilibrée sur l'ensemble du territoire. Elle a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants en renforçant les services et animations, promouvoir et développer des initiatives d'intérêt communautaire tout en favorisant les services de proximité. Dans ce cadre-là, le centre social fait partie des éléments structurants pour le territoire.

Ce partenariat fort entre le centre social et la communauté de communes a été conforté par une convention d'objectif pluriannuelle qui a été signée en décembre 2013. Elle affirme le travail accompli depuis sa création à aujourd'hui.

Par cette convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa propre responsabilité, à mettre en œuvre le contrat de projet en cours, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la communauté de communes, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule. Ce contrat œuvre aujourd'hui jusqu'à fin 2018 autour de quatre axes :

- Favoriser les initiatives citoyennes des habitants du territoire, en mettant en place un outil centre social géré par les habitants à travers des actions de pilotage, de logistique, d'activités et de gestion d'Effervescentre.

- L'action sociale : soutenir l'action parentale et faciliter les relations parents enfants, développer des actions de solidarité ou bien encore créer des conditions favorables au retour vers une vie sociale stable. Mettre en place des actions intergénérationnelles et des actions de préventions du vieillissement.

- Animation enfance-jeunesse : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Proposer des loisirs éducatifs aux enfants et jeunes du territoire.

- L'animation globale du territoire : animer, aider et soutenir la vie associative locale.

Il est rappelé que les missions fondatrices d'un Centre Social (définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales) sont :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale : il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même, il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle, sportive ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques.

Aujourd'hui, Effervescentre met en place sur :

- **Le pôle famille les actions suivantes :**

L'animation du réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents

Les vacances familiales

Les sorties et vacances familles

L'insertion sociale et professionnelle

Les liens intergénérationnels et sociaux

- **Le pôle animation, vie associative, culturelle, sportive locale et intercommunale**

Les actions interassociatives et intercommunales- 30 associations ont bénéficié de l'aide et des compétences d'Effervescentre

Les actions éducatives et sportives

L'aide à la vie associative locale culturelle et sportive

- **Le pôle enfance jeunesse :**

Les actions péri et extra-scolaire, les projets jeunes

La mise en œuvre des contrats relatifs aux actions enfances et jeunesse : le projet éducatif de territoire, le contrat enfance jeunesse, le projet éducatif, le contrat d'animation

Sur le périscolaire :

8 accueils périscolaires : Claix, Mouthiers, Plassac, Roulet , Sireuil, Trois Palis, Voeuil et Giget, Voulgézac.

38 mises à disposition des agents municipaux

28 animateurs Effervescentre dont 5 responsables de sites

1 accueil par tranche d'âge distinct (maternelle – élémentaire)

2,5 h en moyenne de TAP par semaine sur ce territoire agrément ALSH

17,35 h en moyenne par semaine de garderie (matin/soir) sur ce territoire agrément ALSH

36 semaines de service

En chiffres :

1100 enfants sont scolarisés sur le territoire concerné

1012 sont inscrits aux TAP (soit 92 %)

450 enfants présents aux garderies (matin /soir) (40%)

110 à 120 enfants présents le mercredi après-midi (10 à 11 %)

Sur l'extrascolaire :

3 sites : Sireuil, Mouthiers, Roulet

Petites et grandes vacances scolaires

Centre de loisirs : Mouthiers, Roulet, Sireuil

Navette d'écoles aux centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires.

Petites vacances : environ 60 enfants / jour 5à 6%

Grandes vacances : 120 à 130 /jour pour l'été 11 à 12% (maternelles, élémentaires, camps)

Pour les adolescents.

Rencontres dans les locaux jeunes : Mouthiers, voeuil, Roulet

Temps fort de rencontres + accompagnement junior association

En chiffres :

Mercredi Mouthiers 6 à 8 jeunes + Roullet 6 à 8 jeunes

Vendredi Mouthiers 8 à 10 jeunes + Voeuil 10 à 12 jeunes

Petites vacances : moyenne de 10 jeunes / jour (7 à 15 jeunes)

Eté : moyenne de 15jeunes / jour + participation aux projets Juniors associations
(6 jeunes Mouthiers et 7 jeunes à Roullet)

Présence dans les collèges de Blanzac et la Couronne

Aussi,

Vu la délibération D2013-5-10 du conseil de communauté de Charente Boëme Charraud concernant la convention d'objectif pluriannuelle avec Effervescentre du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 ;

Vu la délibération D2014-5-12 du conseil de communauté de Charente Boëme Charraud concernant l'avenant 1 modifiant ladite convention sur l'animation enfance jeunesse pour le développement du service périscolaire – TAP

Vu la délibération D2016-9-7 du conseil de communauté de Charente Boëme Charraud concernant l'avenant 2 modifiant ladite convention

Le CSC Effervescentre sollicite la collectivité pour un cofinancement 2017 :

- Sur le pôle action sociale famille : 51 169€
- Sur le pôle culture soutien à la vie associative : 99 354€
- Sur le pôle enfance jeunesse : 584 935€

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 mars 2017,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention pour un montant total de 735 458 € au CSCS Effervescentre pour l'année 2017.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 11 avril 2017